

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR 2023-2026
FORMATION D'ASSISTANT-E MEDICAL-E
AVEC CFC

1. Données personnelles

Adresses de communication :

Etudiant/e :

Mme M.

Adresse pour le bulletin :

Mme M.

Adresse du représentant légal :

Mme M.

Nom et Prénom :

.....
.....

Rue/N° :

.....
.....

NPA/Localité :

.....
.....

Téléphone fixe :

.....

Téléphone portable :

.....

Date de naissance :

.....

E-mail :

.....
.....

Nationalité :

.....

No AVS :

.....

Souhaitez-vous que le bulletin soit envoyé à une tierce personne ?

Oui Non

Si oui, veuillez-nous indiquer l'adresse ci-dessous :

.....

Taille de confection pour les vêtements de travail :

Blouse : Pantalon :

Langue maternelle : Autres langues courantes :

Titres obtenus : Permis de séjour (étrangers) n° :

Une garantie est demandée lorsque la formation est suivie grâce à un permis d'étudiant.

2. Mode de paiement choisi

Schéma général de la formation :

18 mois de cours, soit 6 trimestres 12 mois de stage 3 mois d'examens, 1 trimestre



Durée totale de la formation : 33 mois. Le stage est rémunéré à l'apprenti/e.

Modes de paiement disponibles

- Par trimestre (x7), total : Fr 31'500.- Par mois (x21), total : 31'920.-
 Etalé (x33 mois), total : 32'175.- Avec soutien, sur dossier : variable.

Frais de traitement de dossier : Fr 350.-, indépendamment du mode de paiement, payables d'avance.

Explications sur les modes

Par trimestre : 6 factures de 4'500.- consécutives, suivie d'une 7^{ème} en fin de formation.

Par mois : 18 factures de 1'520.- consécutives, suivies de 3 mensualités en fin de formation.

Etalé : 33 mensualités de 975.-

Avec soutien, sur dossier : Un soutien peut être demandé à diverses fondations, et/ou à l'Ecole Minerva. Un dossier de bourse doit alors être rempli. L'élève ou sa famille s'engage sur un plan de paiement réparti sur 33 mois. Les éventuels soutiens accordés réduisent le nombre des mensualités à acquitter ou en diminuent le montant.

Le prix total de la formation inclut : cours, photocopiés, livres de référence, vêtements de travail, frais de laboratoire, examens internes. Ne sont pas inclus : sorties et/ou voyages d'études occasionnels.

3. Engagement

Le/La soussigné(e) confirme avoir pris connaissance des conditions générales ci-après. Il/elle s'engage à payer les frais d'écolage. Il/elle confirme également avoir noté qu'un entretien préalable à l'inscription est hautement recommandé (en présentiel ou à distance) afin de confirmer son choix professionnel et de poser toute question préalable utile.

Le for juridique est Lausanne.

Lieu, date et signature autorisée :

Conditions générales administratives

- L'inscription ne peut se faire qu'au moyen du présent formulaire.
- Une inscription n'est validée que si l'école l'a explicitement confirmée et si la première tranche de l'écolage a été versée.
- En cas d'interruption en cours de formation ou d'abandon avant le début du cours, des frais de dossier de Fr 350.- sont acquis à l'Ecole. Une interruption en cours de session donne droit à un remboursement proportionnel, selon les règles du mandat, déduction faite des frais de dossier. Une interruption doit être notifiée par écrit, pour une date précise.
- Les étudiants ou leurs responsables légaux doivent disposer d'une assurance RC, d'une assurance maladie et d'une assurance accident.
- Les tarifs indiqués ci-dessus peuvent être adaptés au coût de la vie chaque année, moyennant un préavis de 3 mois.
- Les étudiants dont les responsables légaux sont domiciliés à l'étranger doivent s'acquitter par semestre d'avance. Selon le pays de résidence, une garantie bancaire peut être requise pour l'obtention d'un permis d'étudiant/e.

Conditions générales académiques

- Les places de stage pratique sont recherchées par l'Ecole Minerva, qui en proposera au moins trois à chaque étudiant/e, dans leur région de résidence et environs. Si un/e étudiant/e décline deux postes qui lui ont été attribués, l'Ecole peut ne plus chercher d'autres places de stage pour cette personne. L'étudiant/e devra alors rechercher de meilleures places par soi-même.
- Un règlement interne est présenté en début d'année aux étudiants, qui doivent y adhérer. Ce document demande en particulier le respect des personnes (enseignants et autres élèves). Il instaure également des conditions de travail se rapprochant de celles prévalant chez les entreprises formatrices (pour le stage). L'Ecole peut interrompre la formation théorique d'un/e apprenti/e qui ne respecte pas ces règles de travail.
- Les examens nécessaires à l'obtention du CFC sont externes, organisés par le Canton de Vaud.

